



Nairobi, le 19 mars 2024
Affaire suivie par : A. Béguier
Revue par :

Ambassade de France au Kenya
Service économique régional de Nairobi

Commerce bilatéral entre la France et le Kenya : un client kenyan de moins en moins important

En 2023, le Kenya était le 98^{ème} (-1 place) fournisseur de l'hexagone et son 110^{ème} client (-2 places) dans le monde ; son 16^{ème} fournisseur et 20^{ème} client en Afrique (-1 place). La France enregistre un excédent commercial structurel avec le Kenya, mais qui se réduit depuis 2015, atteignant un point bas historique en 2020 (19,4 MEUR). Malgré la reprise postpandémie, notre excédent commercial s'est infléchi à 24,2 MEUR en 2023, soit 3 fois moins important que l'excédent moyen enregistré entre 2010 et 2019. Nos importations, principalement agricoles, continuent d'augmenter plus vite que nos exportations (qui ont même reculé en 2023), constituées pour moitié de produits chimiques, de machines et de produits pharmaceutiques. L'élan enregistré ces deux dernières années s'est vite essoufflé.

Des exportations en baisse en 2023

Selon les Douanes françaises, les exportations françaises vers le Kenya se sont contractées de 3,2 % en 2023 (-5,5 MEUR), s'établissant à 168,9 MEUR, perdant l'élan enregistré depuis la pandémie (+16,1 % entre 2020 et 2022). Cette baisse s'explique principalement par le recul des exportations de « produits pharmaceutiques », des « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » - qui sont passés du 2^{ème} au 3^{ème} poste d'exportations, ainsi que des « produits manufacturés divers ». Cette baisse n'a pas été compensée par l'augmentation des exportations de « produits des industries agroalimentaires », et dans une moindre mesure, par celle des « produits chimiques, parfums et cosmétiques ».

Les exportations reposent sur des livraisons à forte valeur ajoutée et demeurent concentrées sur les secteurs d'exportations français les plus importants, qui comptent pour 76,5 % de nos exportations vers le Kenya :

- Les produits chimiques, parfums et cosmétiques (24,4 % - 41,3 MEUR), en hausse de 12,9 % par rapport à 2022 ;
- Les produits des industries agroalimentaires (23,1 % - 39,1 MEUR), en hausse de +33,4 % par rapport à 2022 ;
- Les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (17,3 % - 29,3 MEUR), en baisse de -12,2 % par rapport à 2022 ;
- Les produits pharmaceutiques (11,6 % - 19,6 MEUR), en baisse de -20,3 % par rapport à 2022.

Le Kenya reste un client marginal pour la France, tant dans le monde, qu'en Afrique Subsaharienne : les exportations françaises vers le Kenya ne représentent que 0,03 % des exportations françaises dans le monde, alors que le Kenya représente 0,1 % du PIB mondial ; que 1,5 % de nos exportations vers l'Afrique Subsaharienne, faisant du Kenya le 110^{ème} client mondial de la France, 20^{ème} sur le continent et le 4^{ème} en Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI) derrière Maurice, Madagascar et l'Éthiopie. Une situation qui s'explique par (i) l'absence de grand contrat aéronautique ou de défense et (ii) par la faible pénétration des produits français hors des centres urbains, en raison d'un positionnement milieu de gamme peu adapté à la demande actuelle du Kenya qui porte d'abord sur des produits bon marché.

Des importations qui continuent de croître

Depuis 2016, les importations françaises depuis le Kenya sont en constante augmentation pour atteindre 144,8 MEUR en 2023 (+62,3 % par rapport à 2016). Les exportations kényanes vers la France sont concentrées

sur des **produits à faible valeur ajoutée**, à 57,3 % des denrées agricoles (thé, café, fleurs, fruits) et à 32,8 % des produits agricoles transformés (préparations à base de légumes et de fruits).

Entre 2022 et 2023, les importations françaises en provenance du Kenya ont augmenté de 1,4 %, s'expliquant par la hausse des « matériels de transport » de 77,7 kEUR à 2,8 MEUR, notamment aériens, et de celle des « produits des industries agroalimentaires » de 35,8 à 47,5 MEUR. A l'inverse, les importations de « produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture » ont reculé de 16,4 % à 82,9 MEUR, du fait notamment de la baisse des importations de fruits et de fleurs.

Le Kenya reste un fournisseur marginal pour la France : 98^{ème} fournisseur mondial ; 16^{ème} en Afrique Subsaharienne et 4^{ème} en AEOI, derrière Madagascar, Maurice et les Seychelles.

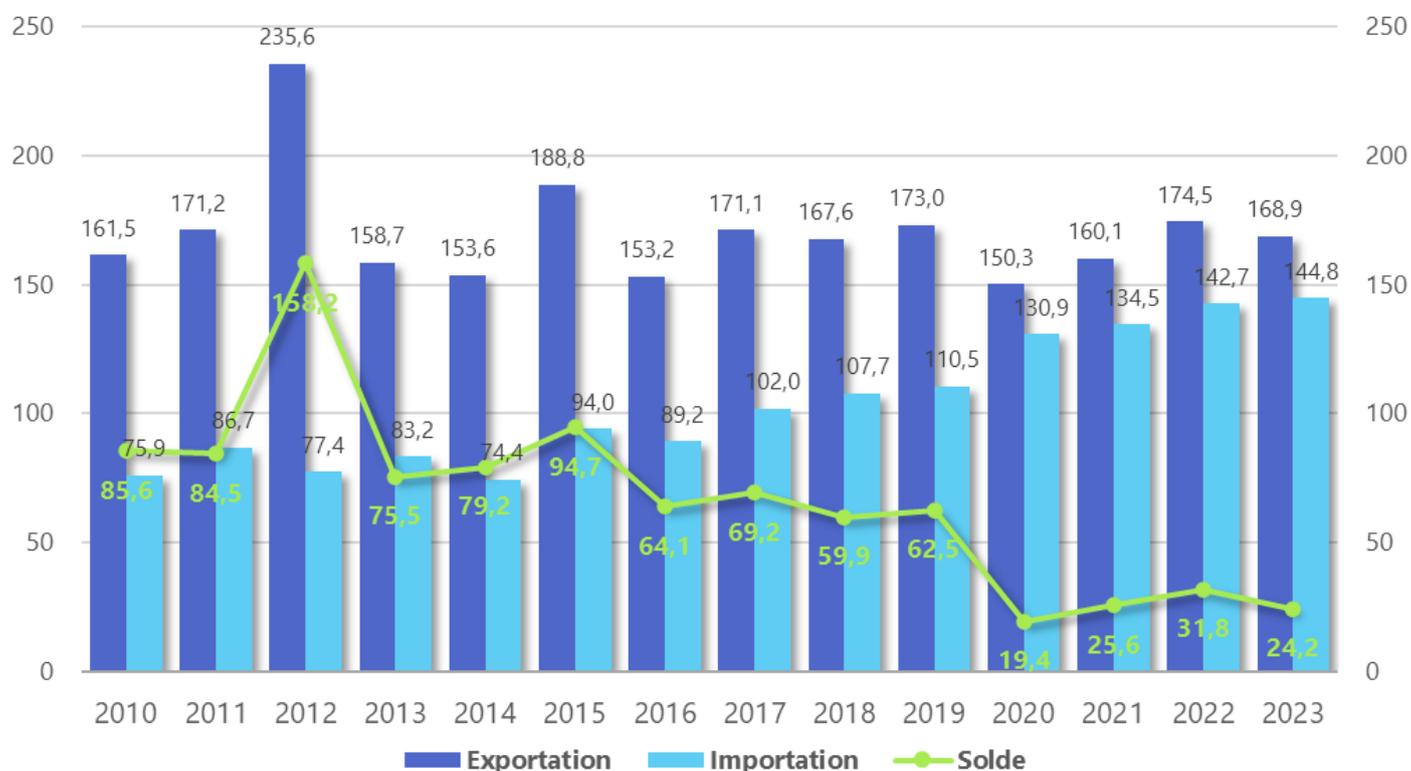
Un excédent commercial qui se réduit avec la croissance régulière de nos importations depuis le Kenya

La France enregistre un excédent commercial structurel avec le Kenya, qui s'est établi en moyenne à 83,3 MEUR entre 2010 et 2019. Il s'explique principalement par la différence de valeur ajoutée des appareils d'exportations entre nos deux pays : là où la France exporte des produits à forte valeur ajoutée, les exportations kenyanes sont principalement composées de produits agricoles, à faible valeur ajoutée.

Celui-ci tend à diminuer progressivement depuis 2015, avec un point bas en 2020, tombant à 19,4 MEUR. **Notre excédent commercial tendait à repartir à la hausse avec la reprise du commerce international postpandémie, mais s'est à nouveau infléchi en 2023, tombant à 24,2 MEUR, en raison de la progression de nos importations et de la baisse de nos exportations.**

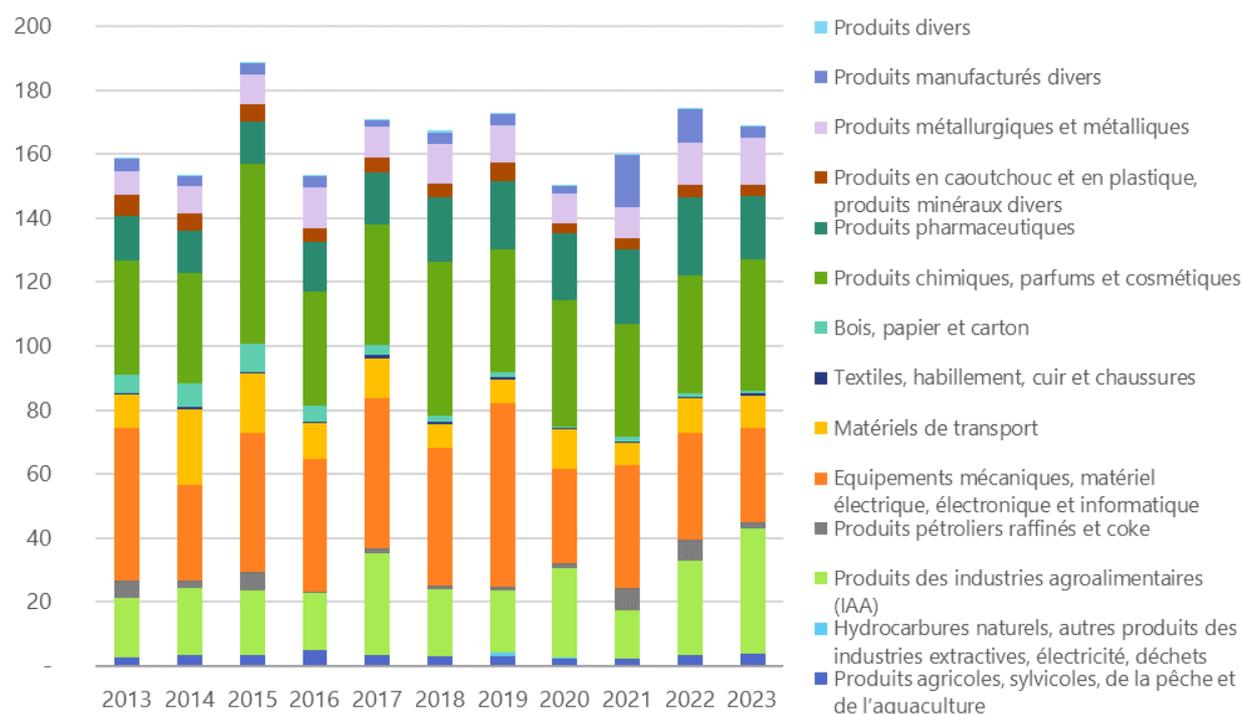
Annexes

Evolution des échanges commerciaux franco-kenyans (MEUR)



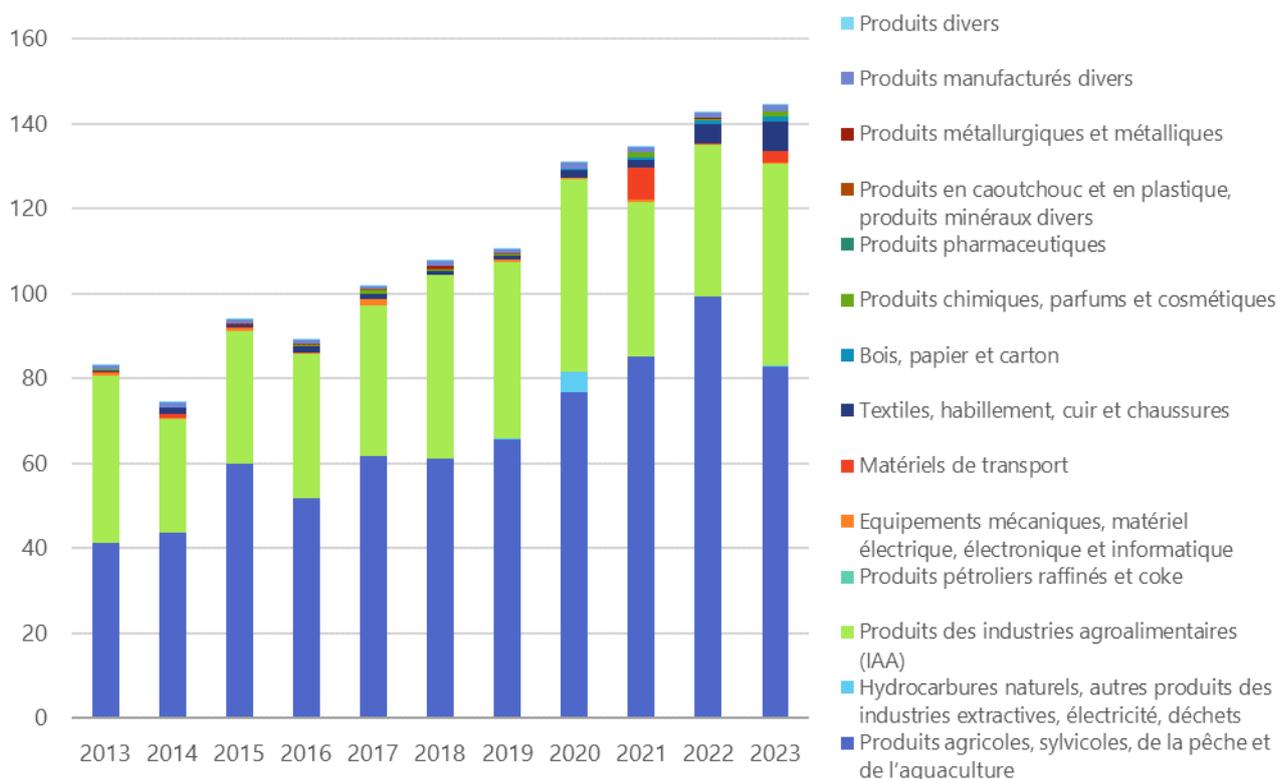
Source : Douanes françaises

Décomposition des exportations françaises vers le Kenya (MEUR)



Source : Douanes françaises

Décomposition des importations françaises depuis le Kenya (MEUR)



Source : Douanes françaises